

RAPPORT SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Ce rapport répond à cette obligation pour la commune. Il sera, comme la présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, spécialité et équilibre.

Le budget 2018 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 14 mars 2018.

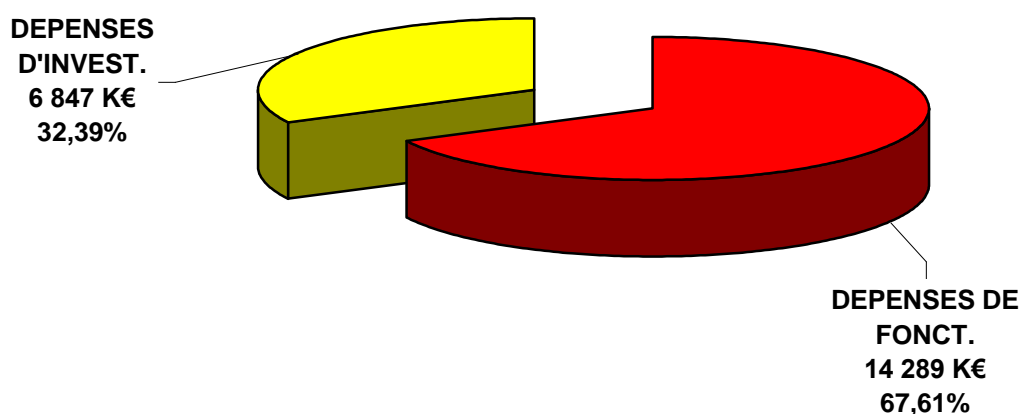
Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de maîtriser le niveau de la masse salariale
- de réaliser des économies d'échelle
- d'atténuer le montant du capital à emprunter en inscrivant ultérieurement des subventions attendues auprès des différents partenaires (Etat, MEL,...) lorsque celles-ci auront été accordées
- de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux

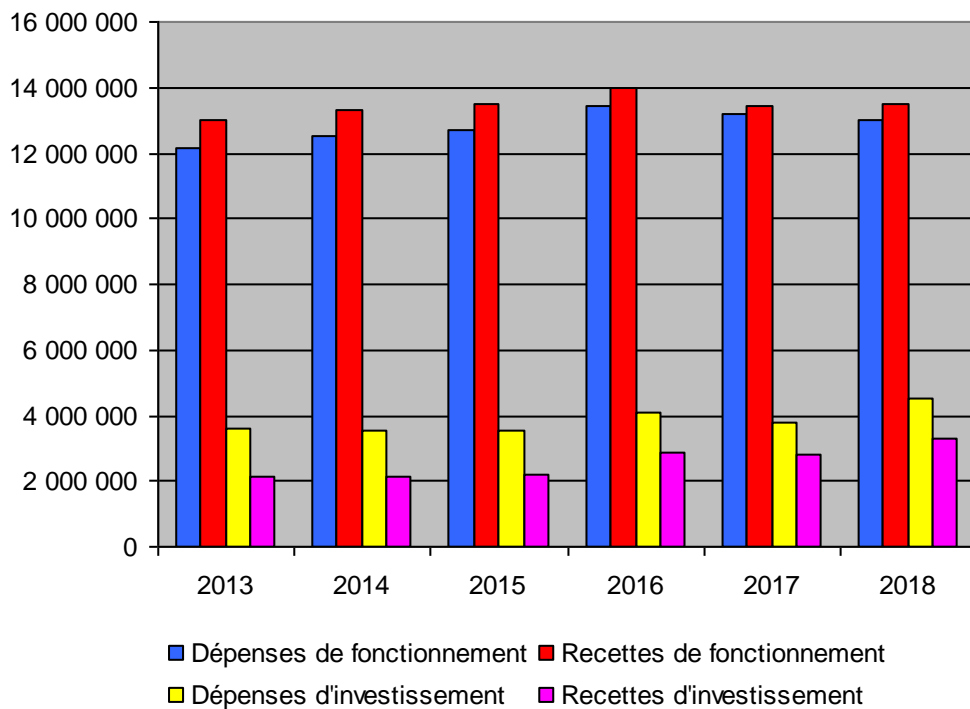
Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2017.

1. Vue globale

La masse budgétaire du budget primitif 2018 est de 21 136 052,13 €, fonctionnement investissement confondus.



Evolution des Budgets Primitifs Opérations réelles 2013-2018 (hors 1068)						
LIBELLE	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses de fonctionnement	12 166 592	12 511 096	12 694 376	13 428 451	13 191 684	12 992 476
Recettes de fonctionnement	12 985 552	13 337 574	13 486 827	14 004 208	13 460 899	13 479 541
Dépenses d'investissement	3 573 295	3 537 550	3 519 304	4 120 739	3 803 351	4 510 130
Recettes d'investissement	2 106 992	2 157 555	2 201 518	2 864 172	2 800 628	3 325 706



2. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 14 289 290,44 € (y compris les opérations d'ordre) et diminue de 0,09% par rapport à 2017 (14 301 666,60 €).

• Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement 12 992 476,00 € diminuent globalement de 1,51% (-199 208 €).

Elles se décomposent comme suit :

LIBELLE	2013	2014	2015	2016	2017	2018
011	3 077 220	3 158 610	3 039 447	2 967 858	2 968 542	2 894 107
012	6 711 118	6 975 072	7 377 486	7 553 567	7 797 100	7 872 954
014				601 383	135 000	0
65	1 882 850	1 928 064	1 889 513	1 945 503	1 978 904	1 943 625
66	398 729	364 634	321 030	306 015	269 015	239 000
67	96 676	84 716	66 900	54 125	43 123	42 790
TOTAL	12 166 593	12 511 096	12 694 376	13 428 451	13 191 684	12 992 476

Les charges à caractère général (011) diminuent 2 894 107 € au lieu du 2 968 542 € (-2,51%)

Les crédits alloués au fonctionnement des services sont limités pour permettre la maîtrise des charges de fonctionnement.

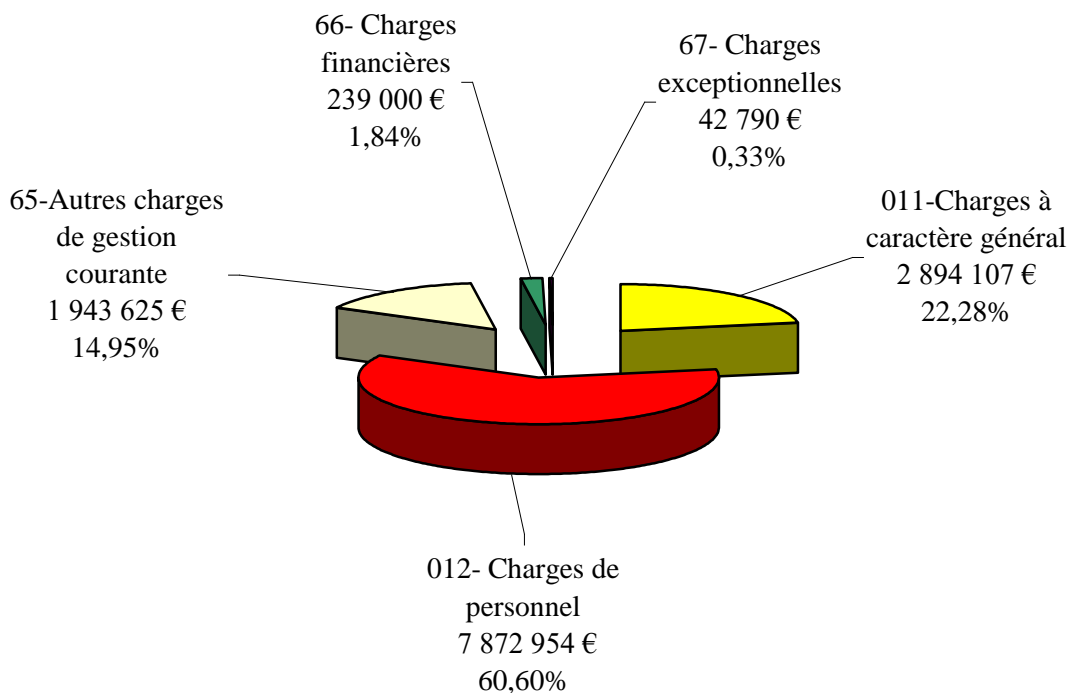
Les dépenses de personnel (012) : C'est le premier poste de dépense par importance. Il est majoré de 0,97 % soit + de 75 854 €. Cette hausse s'explique par la prise en charge des évolutions de carrière, la hausse du SMIC (+ 0,12%) pour les contrats privés....

Les atténuations de produits (014) correspondent à la contribution au redressement des finances publiques. Celle-ci a été supprimée pour 2018.

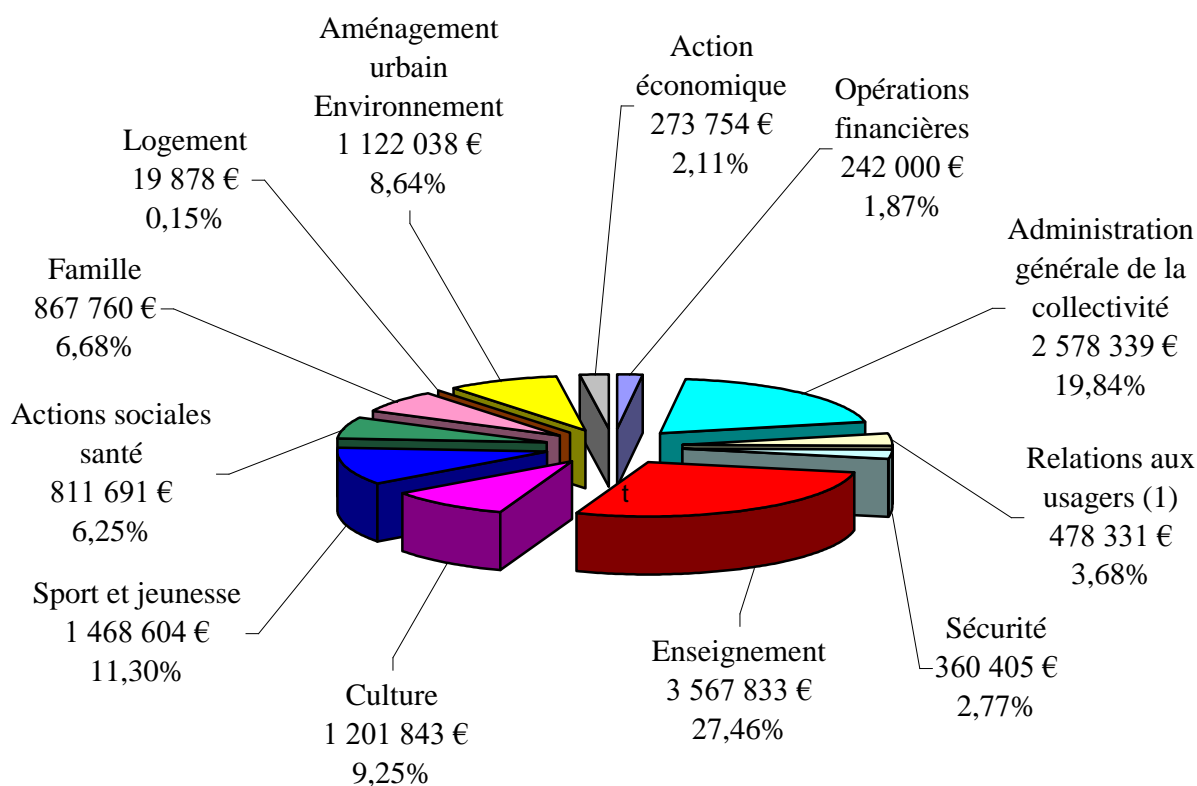
Les subventions et participations (65) : 1 943 625 € au lieu de 1 978 904 € diminuent de 1,78%. Cela correspond, entre autres, à une régularisation de salaire pour le CCAS (-10 000 €) et à une diminution des subventions aux associations d'environ 14 000 €.

Les charges financières (66) s'établissent à 239 000 € au lieu de 269 015 €

Les charges exceptionnelles (67) restent stables.



REPARTITION PAR FONCTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



(1) Les relations aux usagers comprennent l'administration de l'Etat, la communication, les fêtes et cérémonies, le cimetière.

• Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 13 479 541 € en hausse de 0,14% et se répartissent comme suit :

LIBELLE	2013	2014	2015	2016	2017	2018
013	46 890	38 110	50 000	59 278	87 229	54 940
70	655 789	635 406	652 328	666 355	773 539	730 025
73	8 934 964	9 116 969	9 281 874	9 601 412	9 579 151	9 663 913
74	3 215 445	3 400 618	3 388 859	3 586 479	2 921 556	2 922 917
75	122 464	146 471	109 766	86 684	95 424	103 746
77	10 000		4 000	4 000	4 000	4 000
TOTAL	12 985 552	13 337 574	13 486 827	14 004 208	13 460 899	13 479 541

Atténuations de charges (013) : il s'agit des remboursements de rémunérations et de charges sociales pour maladie, et les participations de l'agence de services et de paiement (ASP).

Les produits des services et domaine (70) : ils diminuent de 43 514 €. Ces recettes ont été estimées en prenant comme référence le résultat 2017 sur lequel sont appliquées des évolutions en fonction des éléments connus.

Les impôts et taxes (73) : le montant de 6 208 315 € prévu au compte 73111 n'est qu'une estimation, n'ayant pas encore reçu l'état fiscal transmis par les services de l'Etat. Cette prévision a été établie avec une revalorisation des bases d'imposition de 1,2% prévue dans la loi de finances 2018. Les autres impôts restent stables sauf le FPIC qui diminue de 23 336 €.

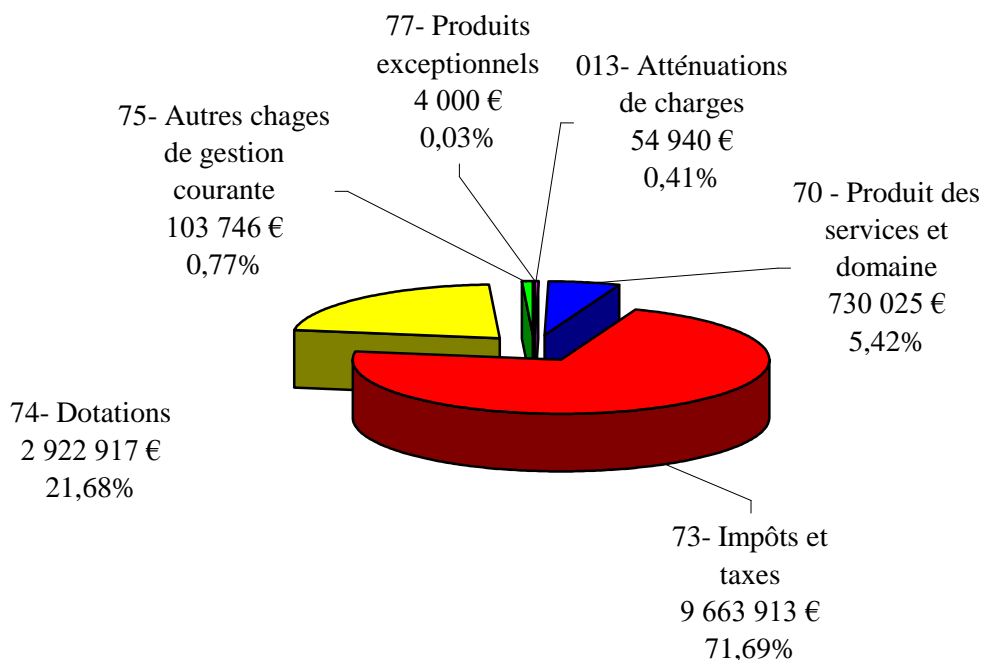
Rappelons que la municipalité n'a pas souhaité augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2018.

Les dotations de l'Etat (74) : les dotations se stabilisent. La DGF est maintenue au montant de 2017 par contre certaines dotations diminuent (fin du dispositif des contrats aidés -60 742 €, fin du fonds d'amorçage des TAP - 62 500 €). En revanche, les recettes de la DSU (+58 632 €) et de la CAF augmentent (environ + 180 000 € avec le passage en crèche collective en année pleine).

Les recettes fiscales et les dotations seront ajustées lors d'une décision modificative après le vote des taux d'imposition et la notification des dotations.

Le compte « autres produits de gestion courante » (75) reste stable. Il s'agit des revenus des immeubles, des avoirs ou encore des remboursements de personnel mis à disposition.

Les produits exceptionnels (77) : ces recettes sont incertaines.



3. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 6 846 761,69 €, y compris les restes à réaliser et les opérations d'ordre.

• Dépenses :

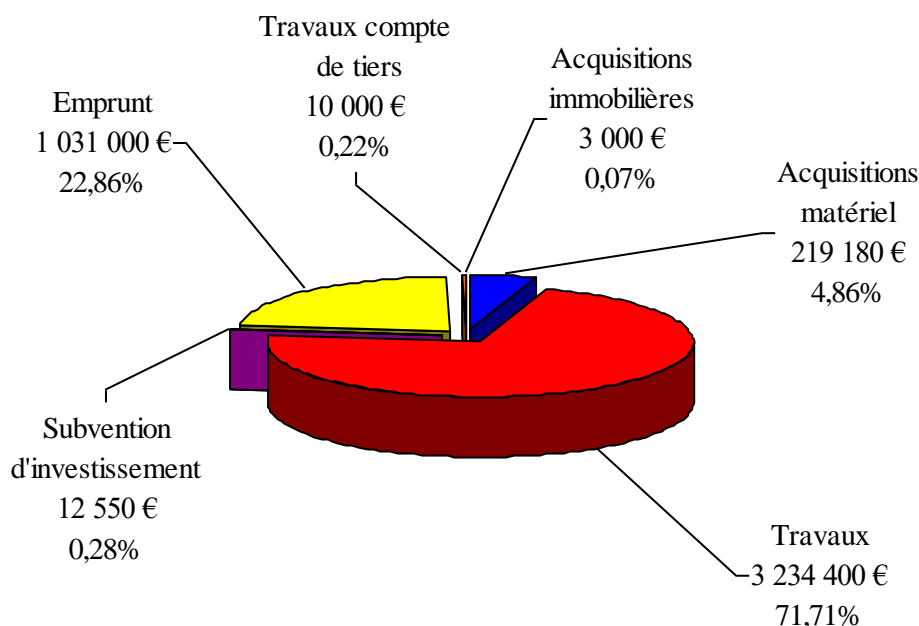
LIBELLE	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Acquisitions immobilières	25 000		752 800	30 200	6 000	3 000
Acquisitions matériel	192 415	236 600	246 780	236 688	262 100	219 180
Travaux	2 388 685	1 324 000	1 267 000	2 612 100	2 431 500	3 234 400
Subvention d'investissement	29 195	13 950	13 950	12 550	12 550	12 550
Remboursement avance FCTVA				116 201	116 201	0
Emprunt	920 000	1 945 000	1 215 000	1 103 000	965 000	1 031 000
Travaux compte de tiers	18 000	18 000	23 774	10 000	10 000	10 000
TOTAL	3 573 295	3 537 550	3 519 304	4 120 739	3 803 351	4 510 130

Les dépenses réelles d'investissement (hors reports) sont de 4 510 130 € soit une augmentation de 18,58%.

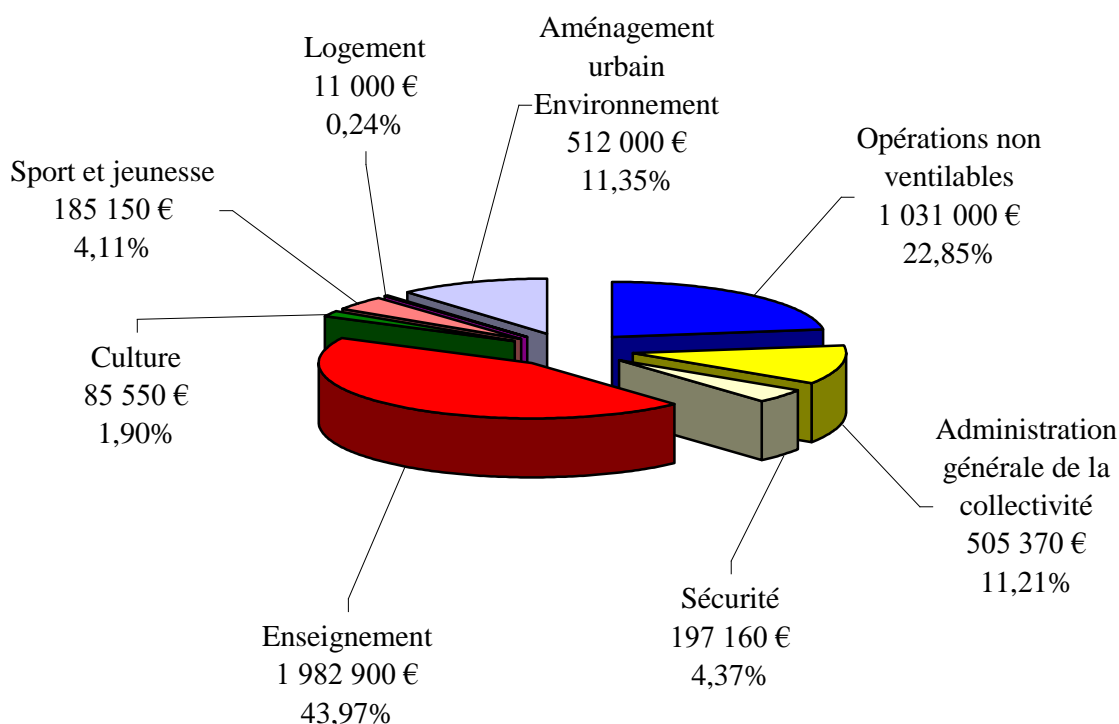
Pour information, le montant des restes à réaliser est de 2 194 241,69 € et les opérations d'ordre 142 390,00 € (essentiellement travaux de régie).

Les principaux projets pour l'année 2018 sont les suivants :

- . La création d'une cuisine centrale et d'un réfectoire (1 800 000 €),
- . L'extension du réseau de vidéosurveillance (50 000 €),
- . La réfection de la toiture et menuiserie de la salle sportive Léo Lagrange (117 000 €),
- . La rénovation des sanitaires à l'école élémentaire Paul Bert (150 000 €),
- . La réfection du balcon de l'Eden (53 000 €),
- . La poursuite de la réhabilitation du complexe Jules Ferry (31 900 €),
- . Les travaux du foyer Lonchamps (150 000 €),
- . L'aménagement du cimetière (27 600 €),
- . Une barrière automatique à l'entrée du parc Maréchal (7 400 €),
- . La réfection des fenêtres du logement de fonction de l'espace Maurice Codron (17 500 €),
- . Divers travaux de toitures (25 000 €)



REPARTITION PAR FONCTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



• Recettes

LIBELLE	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Subventions	141 611	861 000	94 000	683 732	82 247	23 000
Emprunts	1 448 136	388 155	1 884 744	1 181 940	1 743 405	2 820 355
Dotations	499 244	609 000	199 000	206 000	399 000	437 000
Participation financière					33 991	35 351
Cessions		281 400		782 500	531 985	0
Travaux compte tiers	18 000	18 000	23 774	10 000	10 000	10 000
TOTAL	2 106 991	2 157 555	2 201 518	2 864 172	2 800 628	3 325 706

Les recettes réelles d'investissement (hors report) s'élèvent à 4 480 680,13 € dont 1 154 974,57 € pour les excédents de fonctionnement capitalisés (1068).

Pour information, les restes à réaliser de recettes sont de 549 424,08 € et les opérations d'ordre 1 326 814,44 € (848 114,44 € pour le virement (021) et 478 700 € pour les amortissements (28)).

Les recettes sont constituées d'un emprunt d'équilibre de 2 820 354,84 €. Ne sont pas déduites les futures subventions que nous pourrions obtenir.

Les subventions (13) inscrites sont celles dont nous avons obtenues un arrêté d'attribution soit 3 000 € du FIPHFP pour le remboursement de frais de personnel et 20 000 € pour la redevance R2 de la MEL

Les dotations (10) proviennent en grande partie du FCTVA (433 000 €).

La participation financière (27) correspond à la réintégration de recettes financières du SIVU région câble suite à sa dissolution.

L'autofinancement passe de 1 002 722,60 € à 1 184 424,44 € soit une augmentation d'environ 181 701,84 €

